
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 4 juillet 2011

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 4 juillet 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jo BROHAN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à Y.Mahé)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à J. BROHAN)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Vice-Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 4 juillet 2011

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

III – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux textes et aux articles 20 et 21 des statuts de l'Institution, il est créé une Commission d'Appel d'Offres qui est constituée :

- du Président de l'Institution,
- de deux membres titulaires,
- de deux membres suppléants,
- de toute personne qualifiée prévue par le Code des Marchés Publics.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets pour désigner les deux membres titulaires et les deux membres suppléants.

1. Election des deux membres titulaires

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu : **Monsieur Alain GUIHARD : 12 voix**

Monsieur Yvon MAHE : 12 voix

Messieurs Alain GUIHARD et Yvon MAHE sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

2. Election des deux membres suppléants :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 12
- BULLETINS BLANCS OU NULS : -
- SUFFRAGES EXPRIMES : 12
- Ont obtenu : **Monsieur Joseph BROHAN : 12 voix**

Monsieur Yves DANIEL : 12 voix

Messieurs Joseph BROHAN et Yves DANIEL sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour extrait conforme

Le Président,



Jean-François GUERIN